



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés audités ci-joints (les « états financiers ») de Forage Orbit Garant inc. (la « Société ») et tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de la direction de la Société et sont approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière et, le cas échéant, comprennent des renseignements fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. La direction a examiné les renseignements financiers présentés dans ce rapport et s'est assurée de leur conformité avec les états financiers.

La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière afin fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont sécurisés et que l'intégrité et l'équité des données financières sont assurées au 30 juin 2015. Selon cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 30 juin 2015 était suffisamment efficace pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de publication, conformément aux principes comptables applicables.

Il incombe au conseil d'administration de la Société de s'assurer que la direction s'acquitte de ses obligations à l'égard de la présentation de l'information financière et celui-ci a la responsabilité finale de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le conseil d'administration s'acquitte de cette obligation principalement par l'entremise du comité d'audit. Le conseil d'administration nomme le comité d'audit, et tous ses membres sont des administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction et les auditeurs indépendants, afin d'examiner les contrôles internes, les résultats d'audit et les principes comptables. Sur la recommandation du comité d'audit, les états financiers sont transmis pour approbation au conseil d'administration de la Société.

Les états financiers ont été audités, au nom des actionnaires, par les auditeurs indépendants de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les auditeurs indépendants ont librement et pleinement accès au comité d'audit, qu'ils peuvent rencontrer en présence, ou non, de la direction.

(signé) Éric Alexandre
Éric Alexandre, CPA, CMA
Président et chef de la direction

(signé) Alain Laplante
Alain Laplante, FCPA, FCGA
Vice-président et chef de la direction financière

Val-d'Or, Québec
Le 22 septembre 2015

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des actionnaires de
Forage Orbit Garant inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Forage Orbit Garant inc., qui comprennent les bilans consolidés au 30 juin 2015 et au 30 juin 2014, et les états consolidés du résultat et du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Forage Orbit Garant inc. au 30 juin 2015 et au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ¹

Le 22 septembre 2015

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116207

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés du résultat et du résultat global

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action)

	Notes	30 juin 2015	30 juin 2014
		\$	\$
Produits tirés de contrats	23	78 964	71 549
Coût des produits tirés de contrats	8	75 749	67 795
Marge brute		3 215	3 754
Charges			
Frais généraux et administratifs	2 - 8	12 031	11 440
Autres produits	8	(116)	(66)
Charges financières	8	591	845
Coûts de restructuration	8 - 9	-	342
		12 506	12 561
Perte avant impôt sur le résultat		(9 291)	(8 807)
Impôt sur le résultat (recouvré)	17		
Exigible		(1 020)	(1 237)
Différé		(884)	(1 268)
		(1 904)	(2 505)
Perte nette et résultat global attribuables aux actionnaires		(7 387)	(6 302)
Perte par action attribuable aux actionnaires	16		
De base		(0,22)	(0,19)
Diluée		(0,22)	(0,19)

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2015				Total
Capital-actions	Réserve – Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Capitaux propres	
\$	\$	\$	\$	
(note 16)	(note 16)			
Solde au 1^{er} juillet 2014	54 411	5 133	25 025	84 569
Perte nette et résultat global	-	-	(7 387)	(7 387)
Rémunération fondée sur des actions	-	437	-	437
Options sur des actions annulées	-	(4 112)	4 112	-
Solde au 30 juin 2015	54 411	1 458	21 750	77 619

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2014				Total
Capital-actions	Réserve – Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Capitaux propres	
\$	\$	\$	\$	
(note 16)	(note 16)			
Solde au 1^{er} juillet 2013	54 411	4 480	31 327	90 218
Perte nette et résultat global	-	-	(6 302)	(6 302)
Rémunération fondée sur des actions	-	653	-	653
Solde au 30 juin 2014	54 411	5 133	25 025	84 569

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Bilans consolidés

Aux 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2015	30 juin 2014
ACTIF		\$	\$
Actifs courants			
Encaisse		396	335
Débiteurs	22	18 890	15 540
Stocks	10	33 878	36 423
Impôt sur le résultat à recouvrer		1 244	1 869
Charges payées d'avance		1 412	1 280
		55 820	55 447
Actifs non courants			
Placements	11	424	300
Immobilisations corporelles	12	39 705	46 040
Immobilisations incorporelles	13	583	1 166
Actifs d'impôt différé	17	833	-
Total de l'actif		97 365	102 953
PASSIF			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		12 298	9 623
Contreparties conditionnelles	2 - 22	-	146
Tranche à court terme de la dette à long terme	14	-	8 547
		12 298	18 316
Passifs non courants			
Dette à long terme	14	7 448	-
Passifs d'impôt différé	17	-	68
		19 746	18 384
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	16	54 411	54 411
Réserve – Instruments de capitaux propres	16	1 458	5 133
Résultats non distribués		21 750	25 025
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		77 619	84 569
Total du passif et des capitaux propres		97 365	102 953

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) Éric Alexandre

Éric Alexandre, administrateur

(signé) Jean-Yves Laliberté

Jean-Yves Laliberté, administrateur

FORAGE ORBIT GARANT INC.
Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2015	30 juin 2014
		\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Perte avant impôt sur le résultat		(9 291)	(8 807)
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations corporelles	12	9 869	10 466
Amortissement des immobilisations incorporelles	13	583	582
Radiation d'immobilisations corporelles	12	217	-
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	12	12	(21)
Gain sur cession de placements	11	(31)	-
Rémunération fondée sur des actions	16	437	653
Charges financières, excluant la juste valeur des contreparties conditionnelles		587	789
Renversement de contreparties conditionnelles	2 - 22	(150)	(1 006)
Variation de la juste valeur des contreparties conditionnelles	22	4	56
		2 237	2 712
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	18	1 738	4 351
Impôt sur le résultat recouvré		1 628	1 638
Charges financières payées		(721)	(663)
		4 882	8 038
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition de placements	11	(135)	(116)
Produit de la cession de placements	11	42	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	12	(4 032)	(3 102)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	12	295	355
		(3 830)	(2 863)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit de la dette à long terme		48 650	44 800
Remboursement sur la dette à long terme		(49 615)	(51 138)
		(965)	(6 338)
Effet des variations des taux de change		(26)	(9)
Augmentation (diminution) de l'encaisse		61	(1 172)
Encaisse au début de l'exercice		335	1 507
Encaisse à la fin de l'exercice		396	335

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Forage Orbit Garant inc. (la « Société »), regroupée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, exerce ses activités principalement dans le domaine du forage au diamant en surface et souterrain au Canada, aux États-Unis, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest.

Le siège social de la Société est situé au 3200, boul. Jean-Jacques Cossette, Val-d'Or (Québec), Canada. La Société détient des participations dans plusieurs entités. Les pourcentages de droits de vote dans ses principales filiales sont les suivants :

	% droits de vote
Services de forage Orbit Garant inc.	100 %
9116-9300 Québec inc.	100 %
Orbit Garant Ontario Inc. (liquidée dans Services de forage Orbit Garant inc. au 30 juin 2015)	100 %
Drift Exploration Drilling Inc.	100 %
Drift de Mexico SA de CV	100 %
Lantech Drilling Services Inc.	100 %
Perforación Orbit Garant Chile SpA	100 %
Orbit Garant Drilling Ghana Limited	100 %
Cygnus-Orbit Drilling SpA	100 %

2. CONTREPARTIES CONDITIONNELLES

Lantech Drilling Services Inc.

Le prix d'achat de Lantech Drilling Services Inc. est assujéti à un ajustement pouvant atteindre 2 400 \$ calculé en fonction de l'atteinte de certains objectifs financiers précis liés aux résultats pour les périodes se terminant les 15 décembre 2012, 2013 et 2014. La contrepartie conditionnelle a été évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Le 30 juin 2013, un montant de 400 \$ a été payé au titre de la contrepartie conditionnelle due le 15 décembre 2012. Pour le solde du montant de 400 \$ au titre de la contrepartie conditionnelle due le 15 décembre 2012 et les contreparties conditionnelles dues le 15 décembre 2013 et le 15 décembre 2014, la Société n'a pas atteint les objectifs financiers précis qui étaient fixés.

Conformément aux recommandations d'IFRS 3, au 30 juin 2014, la Société a renversé de ses passifs courants un montant de 631 \$ au titre de la contrepartie conditionnelle qui est due le 15 décembre 2014 et au 15 décembre 2014, et le solde de 150 \$ a été renversé pour l'inscrire en réduction des frais généraux et administratifs.

1085820 Ontario Limited (Advantage Control Technologies) :

Le prix d'achat de 1085820 Ontario Limited (maintenant opérant sous le nom d'Orbit Garant Ontario Inc.) est assujéti à un ajustement pouvant atteindre 2 400 \$ calculé en fonction de l'atteinte de certains objectifs financiers précis pour les périodes terminées les 8 novembre 2011, 2012 et 2013. La contrepartie conditionnelle a été évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Pour les périodes terminées le 8 novembre 2011 et le 8 novembre 2012, la société 1085820 Ontario Limited n'a pas atteint ses objectifs financiers précis, donc la Société a renversé un montant de 1 600 \$ de passifs éventuels payables pour ces périodes. Pour la période terminée le 8 novembre 2013, la société 1085820 Ontario Limited n'avait pas atteint les objectifs financiers précis et, au 30 juin 2013, la Société a renversé un montant de 407 \$ de passifs éventuels. Pour le solde de la contrepartie conditionnelle due le 8 novembre 2013, la direction a évalué ses objectifs financiers précis et la Société a renversé un montant de 375 \$ au 30 juin 2014 au titre de la contrepartie conditionnelle.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

2. CONTREPARTIES CONDITIONNELLES (suite)

Conformément aux recommandations d'IFRS 3, au cours des dernières années, la Société a renversé plusieurs montants au titre de contreparties conditionnelles qui étaient dues. Au 30 juin 2014, la Société a renversé le solde de la contrepartie conditionnelle pour un montant de 375 \$ (30 juin 2015 : néant) due le 8 novembre 2013, pour l'inscrire en réduction des frais généraux et administratifs.

3. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Mode de présentation

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), publiées et en vigueur, ou publiées et adoptées de manière anticipée pour l'exercice terminé le 30 juin 2015. Les méthodes comptables en vertu des IFRS décrites ci-dessous ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées.

La préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations importantes sont présentés à la note 6.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des contreparties conditionnelles et des placements qui ont été mesurés à la juste valeur. Ils sont présentés en dollars canadiens, monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

La publication de ces états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration de Forage Orbit Garant inc. le 22 septembre 2015.

4. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} juillet 2014 :

IAS 32 – Instruments financiers – Présentation

IAS 32 a été modifiée afin de fournir des éclaircissements sur l'application des règles pour la compensation des actifs financiers et passifs financiers. Les notions suivantes sont précisées : le droit juridiquement exécutoire de compenser, l'application d'un règlement simultané, la compensation d'un montant garanti et l'unité de la comptabilisation pour l'application des règles de compensation.

IAS 36 – Dépréciation d'actifs – Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers

IAS 36 a été modifiée afin d'établir les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans le cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de cession.

IFRIC 21 – Droits ou taxes

L'interprétation IFRIC 21 examine la façon dont une entité doit comptabiliser les droits ou taxes imposés par des gouvernements, autres que les impôts sur le résultat, dans ses états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

4. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES (suite)

Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2010–2012), qui comprennent notamment les modifications suivantes :

Les modifications à IFRS 2, Paiement fondé sur des actions, portent sur les définitions de « condition d'acquisition des droits » et de « condition de marché » et ajoutent les définitions de « condition de performance » et de « condition de service ».

Les modifications à IFRS 3, Regroupements d'entreprises, clarifient le fait qu'une contrepartie conditionnelle classée comme un actif ou un passif doit être évaluée à la juste valeur à chaque date de clôture, peu importe si la contrepartie conditionnelle est un instrument financier ou un actif ou passif non financier.

Les modifications à IFRS 8, Secteurs opérationnels, exigent qu'une entité fournisse des informations sur les jugements portés par la direction lors de l'application des critères de regroupement aux secteurs opérationnels et clarifient le fait qu'un rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et des actifs de l'entité doit être fourni uniquement si les montants des actifs du secteur sont régulièrement fournis au principal décideur opérationnel.

Les modifications à IFRS 13, Évaluation de la juste valeur, clarifient le fait que la publication d'IFRS 13 n'a pas eu pour effet d'enlever à l'entité la possibilité d'évaluer les créances et les dettes à court terme sans taux d'intérêt stipulé au montant de la facture non actualisé, si l'effet de la non-actualisation est négligeable.

Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2011–2013), qui comprennent notamment les modifications suivantes :

Les modifications à IFRS 3, Regroupements d'entreprises, clarifient le fait que le champ d'application d'IFRS 3 ne s'applique pas à la comptabilisation de la formation de tous les types de partenariats dans les états financiers dudit partenariat.

Les modifications à IFRS 13, Évaluation de la juste valeur, clarifient le fait que l'exception relative aux portefeuilles permettant d'évaluer la juste valeur d'un groupe de passifs financiers sur une base nette s'applique à l'ensemble des contrats compris dans le champ d'application d'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, que ces contrats répondent ou non à la définition d'actifs financiers ou de passifs financiers.

Les normes et modifications présentées ci-dessus n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci, indépendamment de son pourcentage de participation. La Société considère l'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement réalisables ou convertibles lorsque la Société contrôle une autre entité.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans un regroupement d'entreprises est mesurée à la juste valeur. Cette contrepartie peut être composée d'espèces, d'actifs transférés, d'instruments financiers émis, de passifs pris en charge par la Société ou de contreparties conditionnelles futures. Les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables renversés de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les résultats d'exploitation d'une entreprise acquise sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société à partir de la date d'acquisition de l'entreprise. Les frais d'acquisition et d'intégration d'une entreprise acquise sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les participations ne donnant pas le contrôle dans une entité acquise sont présentées dans les capitaux propres, séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires au poste « Capitaux propres » du bilan consolidé.

Conversion des devises

Les états financiers des établissements étrangers sont convertis selon le taux de change en vigueur à chaque date du bilan en ce qui a trait aux éléments d'actif et de passif, et selon les taux de change moyens au cours de la période pour les produits et les charges. Les ajustements découlant de l'écart de conversion de devises sont inscrits aux autres éléments du résultat global.

Les transactions conclues en monnaies étrangères sont libellées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de la Société. Les transactions conclues en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle selon le taux de change en vigueur à la date des transactions. L'écart de conversion sur les actifs et passifs libellés en devises est inclus dans l'état du résultat global.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Actif/passif	Classement	Mesure
Encaisse	Prêts et créances	Coût amorti
Débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Placements	Disponibles à la vente	Juste valeur
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût amorti
Contreparties conditionnelles	–	Juste valeur
Dette à long terme	Autres passifs	Coût amorti

Méthode du coût amorti et du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres primes ou escomptes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Créances clients

Les créances clients sont initialement évaluées à leur juste valeur, déduction faite d'une provision pour créances douteuses et d'une provision pour retours sur ventes. La Société établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit propre à ses clients et des tendances historiques. Des créances clients individuelles sont radiées lorsque la direction estime qu'elles ne peuvent être recouvrées. La valeur comptable des créances clients tient compte de la provision pour créances douteuses, laquelle est estimée selon l'analyse de l'âge des débiteurs, de l'expérience passée, des risques spécifiques associés au client et d'autres informations pertinentes.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et le découvert bancaire dont le solde varie régulièrement entre un montant en espèces disponible et une dette.

Stocks

La Société maintient des stocks de fournitures d'exploitation, de tiges de forage et de trépons. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Le coût est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués à 50 % et 75 % du coût, respectivement. Le montant de la charge de dépréciation des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

Placements

Les placements dans des titres négociés sur le marché sont classés comme disponibles à la vente. Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et les gains ou les pertes non réalisés sont comptabilisés au résultat global. Les gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat lorsque les placements sont vendus.

Si la juste valeur d'un placement diminue sous sa valeur comptable, la Société s'engage à évaluer si la dépréciation est significative ou prolongée. Lorsqu'une baisse de la juste valeur d'un placement disponible à la vente a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et qu'il est évident que le placement est déprécié, toute perte cumulative qui a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est reclassée à titre de perte de valeur à l'état consolidé du résultat.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût représente les coûts d'acquisition, déduction faite des subventions gouvernementales et des crédits d'impôt à l'investissement s'y rapportant, ou les coûts de fabrication, y compris les frais de préparation, d'installation et d'essai. Les coûts de fabrication d'équipements de forage comprennent les matières, la main-d'œuvre directe et les coûts indirects spécifiques.

Le coût des immobilisations corporelles construites par l'entité comprend également les coûts d'emprunt. Les dépenses futures, telles que les charges d'entretien et de réparations, sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

Les frais d'entretien sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les frais engagés pour des améliorations importantes sont incorporés dans le coût de l'actif et amortis sur la durée d'utilité de l'actif.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Bâtiments et composantes	5 à 40 ans
Matériel de forage	5 à 10 ans
Véhicules	5 ans
Autres	3 à 10 ans

L'amortissement des immobilisations corporelles commence dès qu'elles sont prêtes à être mises en service aux fins desquelles elles sont destinées.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée d'utilité estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et sur les durées suivantes :

Développement de technologies de forage	5 ans
---	-------

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations incorporelles importantes sont révisées à chaque fin d'exercice. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Dépréciation des actifs non courants

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT »), lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie indépendantes identifiables sont générées. À chaque date de bilan, la Société vérifie si des événements survenus ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs non courants ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

Le goodwill, les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées sont soumis à un test de dépréciation le 30 juin de chaque exercice et lorsqu'il y a une indication que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, à laquelle l'actif a été intégré, excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT, diminuée des coûts de la vente, et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de la cession représente le montant, déduction faite des coûts de la cession, qu'une entité pourrait obtenir à la date d'évaluation pour la cession de l'actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un goodwill a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, la valeur du goodwill correspondant est abaissée en premier. Tout excédent de dépréciation est comptabilisé et attribué aux actifs de l'UGT en proportion de leur valeur comptable respective dans l'UGT.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs non courants ayant des durées d'utilité déterminées et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, sauf dans le cas du goodwill, peut être renversée à l'état consolidé du résultat dans la mesure où la valeur comptable à la date du renversement de la perte de valeur n'excède pas ce que le coût après amortissement aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

Impôt sur le résultat

L'impôt exigible est comptabilisé sur la base des montants qui doivent être versés ou recouverts selon les taux d'imposition et la réglementation fiscale en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode de report variable. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôt différé sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants dans les états financiers consolidés et leur base fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôt différé sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les différences temporaires seront recouvrées ou réglées. L'incidence de toute variation des taux d'imposition sur les éléments d'actif et de passif d'impôt différé est constatée dans le résultat de la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôt différé est comptabilisé initialement quand il est probable que le résultat net imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents, et pourra être réduit ultérieurement, si nécessaire, à un montant qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser. Une charge ou une économie d'impôt différé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres dans la mesure où elle se rattache à des éléments constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la même période ou d'une période différente.

Dans le cours normal des activités de la Société, un certain nombre de positions fiscales sont incertaines en raison de la complexité des transactions et du fait que les interprétations fiscales et la législation afférente changent continuellement. Lorsqu'une position fiscale est incertaine, la Société ne constate un avantage fiscal ou ne réduit un passif fiscal que s'il est probable que cet avantage fiscal sera réalisé à l'avenir ou qu'il est improbable que ce passif fiscal se concrétise.

Frais de financement

Les frais de financement liés à la dette à long terme sont inscrits en réduction de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Contrats de location

Les actifs sous contrat de location sont classés, dès la date de passation du contrat de location, en tant que (i) contrats de location-financement lorsque les modalités du contrat de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif, ou en tant que (ii) contrats de location simple pour tous les autres contrats de location. Tous les contrats de location actuels de la Société sont classés comme contrats de location simple.

Les paiements en vertu des contrats de location simple sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location. Tout incitatif localif offert au preneur est différé et constaté uniformément sur la durée du contrat de location.

Constatation des produits

Les produits tirés de contrats de forage sont comptabilisés en fonction du nombre de mètres réels forés pour chaque contrat. Les produits tirés de services auxiliaires sont comptabilisés au moment de la prestation des services et les produits des ventes de foreuses sont comptabilisés au moment de l'expédition. La Société constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes qu'un accord existe, que les services ont été fournis, que les marchandises ont été expédiées, que le prix demandé à l'acheteur est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Résultat par action

Le résultat par action est calculé selon le nombre quotidien moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le nombre dilué d'actions ordinaires reflète l'effet dilutif potentiel découlant de l'exercice des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et elle est amortie dans le résultat sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge, avec une augmentation correspondante de la réserve réglée en instruments de capitaux propres. Le montant constaté à titre de charge est ajusté pour refléter le nombre d'options sur actions dont les droits devraient être acquis et est présenté déduction faite des options sur actions annulées avant que leurs droits n'aient été acquis. Lorsque les options sur actions non exercées font l'objet d'une renonciation ou qu'elles expirent, les montants sont transférés aux résultats non distribués.

Coûts de restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque la Société a un plan de restructuration établi et détaillé et qu'elle a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'elle mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques. L'évaluation d'une provision pour restructuration tient seulement compte des dépenses directement liées à la restructuration, c'est-à-dire les dépenses qui sont à la fois nécessairement entraînées par la restructuration et non liées aux activités poursuivies par l'entité.

6. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Les estimations, les hypothèses et les jugements sont révisés régulièrement par la Société et sont fondés sur des données historiques et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant des événements futurs, jugés raisonnables dans les circonstances.

La Société fait des estimations, formule des hypothèses et émet des jugements concernant l'avenir. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations. Les estimations, les hypothèses et les jugements qui risquent d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont abordés ci-dessous.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Lors de l'estimation de la valeur nette de réalisation, la direction prend en considération les données les plus fiables disponibles lorsque les estimations sont faites. La valeur nette de réalisation est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués à 50 % et à 75 % du coût respectivement. Le montant de la charge de dépréciation des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

6. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS (suite)

Durée d'utilité des actifs amortissables

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont révisées à chaque date de clôture par la direction. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable. Au 30 juin 2015, la direction évalue que les durées d'utilité représentent la période estimative d'utilisation des actifs de la Société.

Regroupements d'entreprises

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs de l'entreprise acquise sont inclus dans le bilan consolidé de la Société à leur juste valeur. En établissant les justes valeurs, la direction fait des estimations sur les flux de trésorerie futurs et sur les taux d'actualisation, mais les résultats réels peuvent varier.

Dépréciation des actifs non courants

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif n'est pas recouvrable et qu'elle excède sa valeur recouvrable. La Société révisé sur une base régulière l'évaluation de la dépréciation de certains de ses actifs non courants selon les critères définis à la note 5. Au 30 juin 2015, la Société a effectué un test de dépréciation des actifs non courants en vertu duquel elle a conclu qu'aucune charge de dépréciation n'avait à être comptabilisée (voir les notes 12 et 13).

Impôt sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt de plusieurs juridictions différentes. L'exercice du jugement est nécessaire dans l'établissement des différentes charges d'impôt à travers le monde. Il y a plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt définitif est incertaine. La Société comptabilise des passifs liés aux contrôles fiscaux possibles, en se fondant sur les montants estimatifs d'impôts supplémentaires qui pourraient éventuellement être payés. Lorsque le règlement définitif de ces questions fiscales diffère des montants qui ont été enregistrés initialement, ces différences ont une incidence sur les actifs et passifs d'impôt exigible et différé de la période où le règlement a lieu. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations d'impôt à l'égard de situations dans lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle détermine ses charges, le cas échéant, sur la base des montants qui devraient être versés aux autorités fiscales.

Actifs d'impôt différé

L'évaluation de la probabilité que des actifs d'impôt différé pourront servir à réduire un résultat net imposable futur est basée sur les plus récentes prévisions budgétaires approuvées de la Société, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des résultats non imposables importants et des limites spécifiques à l'utilisation des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés. Les règles fiscales des nombreuses juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités sont aussi soigneusement prises en considération. Si une prévision de résultat net imposable indique l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, surtout lorsqu'il peut être utilisé sans limites de temps, cet actif d'impôt différé est généralement constaté dans son intégralité. La constatation d'actifs d'impôt différé qui est soumise à certaines limites juridiques ou économiques ou à certaines incertitudes est évaluée individuellement par la direction sur la base de faits et de circonstances spécifiques.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

6. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS (suite)

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque (i) la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et quand (ii) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont révisées à chaque date de clôture et les modifications aux estimations sont reflétées dans l'état consolidé du résultat dans la période où la réévaluation a lieu.

Contreparties conditionnelles

La direction a estimé la juste valeur des contreparties conditionnelles en se basant sur les résultats et le budget des filiales. Toutefois, le montant réel des contreparties conditionnelles peut varier en raison de changements imprévus dans les activités des filiales.

Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui est basé sur des hypothèses importantes comme la volatilité, le rendement et la durée de vie prévue.

Monnaie fonctionnelle

La Société a exercé son jugement dans la détermination de la monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales. Le choix de la monnaie fonctionnelle a été basé sur la devise qui a la plus grande influence sur les prix de vente, la rémunération de la main-d'œuvre, le coût des matières et tout autre coût relatif aux services offerts.

7. PRISES DE POSITION RÉCENTES FAISANT AUTORITÉ EN COMPTABILITÉ

Les normes suivantes n'ont pas été adoptées par anticipation par la Société et l'incidence qu'elles auront sur les états financiers consolidés lors de leur adoption n'a pas encore été déterminée :

IFRS 9 – Instruments financiers

IFRS 9 simplifie l'évaluation et le classement des actifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation et en supprimant les règles complexes sur les dérivés incorporés énoncées dans IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation d'un instrument financier non dérivé, son classement et son évaluation. IFRS 9 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est permise.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

IFRS 15 précise de quelle façon et à quel moment les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés, et impose aux entités qu'elles fournissent des informations plus adéquates et plus pertinentes aux utilisateurs des états financiers. La norme annule et remplace IAS 18, Produits des activités ordinaires, IAS 11, Contrats de construction, et un certain nombre d'interprétations relatives aux produits des activités ordinaires. L'adoption de cette norme est obligatoire pour toutes les entités présentant leur information financière conformément aux IFRS et elle s'applique à la quasi-totalité des contrats conclus avec des clients, les principales exceptions étant les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. IFRS 15 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, et son application anticipée est permise.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

7. PRISES DE POSITION RÉCENTES FAISANT AUTORITÉ EN COMPTABILITÉ (suite)

IAS 16 – Immobilisations corporelles

IAS 16 interdit aux entités d'utiliser la méthode fondée sur les produits pour l'amortissement des immobilisations corporelles. Les modifications à IAS 16 sont applicables pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, et son application anticipée est permise.

IAS 38 – Immobilisations incorporelles

IAS 38 introduit une présomption réfutable selon laquelle les produits ne constituent pas une base appropriée pour l'amortissement d'une immobilisation incorporelle, à l'exception de deux cas limités. Les modifications à IAS 38 sont applicables pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, et son application anticipée est permise.

IFRS 10 – États financiers consolidés, et IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

La modification intitulée « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise » spécifie le traitement à adopter lorsqu'une entité effectue une vente ou un apport d'actifs qui constituent une entreprise à une coentreprise ou à une entreprise associée ou perd le contrôle d'une filiale qui contient une entreprise, mais conserve un contrôle conjoint ou une influence notable sur celle-ci; le gain ou la perte découlant de cette transaction est comptabilisé en entier. Lorsqu'une entité effectue une vente ou un apport d'actifs qui ne constituent pas une entreprise à une coentreprise ou à une entreprise associée ou perd le contrôle d'une filiale qui ne contient pas une entreprise, mais conserve un contrôle conjoint ou une influence notable sur celle-ci dans le cadre d'une transaction concernant une entreprise associée ou une coentreprise, le gain ou la perte découlant de cette transaction est comptabilisé uniquement à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans cette entreprise associée ou cette coentreprise, c'est-à-dire que la quote-part de l'entité dans le gain ou la perte est éliminée. Les modifications à IFRS 10 sont applicables pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, et son application anticipée est permise.

IAS 1 – Présentation des états financiers

La modification intitulée « Initiative concernant les informations à fournir » comprend plusieurs modifications à portée limitée visant à améliorer les exigences en matière de présentation et d'informations à fournir incluses dans les normes actuelles. Les modifications à IAS 1 sont applicables pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, et son application anticipée est permise.

Les modifications aux normes suivantes ont été publiées par l'IASB. Elles sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2015, et leur application anticipée est permise :

Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2012–2014), qui comprennent notamment les modifications suivantes :

Les modifications à IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, ajoutent des directives précises qui s'appliquent lorsqu'une entité reclasse un actif (ou un groupe destiné à être cédé) de la catégorie « détenu en vue de la vente » à la catégorie « détenu en vue d'une distribution aux propriétaires » (ou vice versa), ou lorsqu'une entité cesse de comptabiliser des actifs comme détenus en vue d'une distribution.

Les modifications à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, contiennent des indications supplémentaires visant à préciser si un mandat de gestion constitue un « lien conservé » avec un actif transféré aux fins des informations à fournir sur les actifs transférés, et des indications à savoir si les informations à fournir sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers devaient, ou non, être étendues aux états financiers.

Les modifications à IAS 34, *Information financière intermédiaire*, précisent les obligations concernant les informations à fournir selon IAS 34 qui ne sont pas fournies dans les états financiers intermédiaires, mais ailleurs dans le rapport financier. Selon les modifications, de telles informations doivent être incorporées par renvoi à une autre partie du rapport financier intermédiaire qui est consultable par les utilisateurs des états financiers intermédiaires aux mêmes conditions que les états financiers intermédiaires et au même moment.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

8. CHARGES PAR NATURE

Détail de la dotation aux amortissements

La dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles et à l'amortissement des immobilisations incorporelles a été présentée à l'état consolidé du résultat et du résultat global comme suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Coût des produits tirés de contrats	8 820	9 458
Frais généraux et administratifs	1 632	1 590
Total de la dotation aux amortissements	10 452	11 048

Principales charges par nature

Le coût des produits tirés de contrats, les frais généraux et administratifs, les autres produits, les charges financières et des coûts de restructuration par nature, se détaillent comme suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Amortissements	10 452	11 048
Charges au titre des avantages du personnel	43 465	40 726
Coût des stocks	20 260	15 568
Autres produits	14 078	13 014
Total du coût des produits tirés de contrats, des frais généraux et administratifs, des autres produits, des charges financières et des coûts de restructuration	88 255	80 356

9. COÛTS DE RESTRUCTURATION

Dans le cadre de la réorganisation de ses activités visant à mettre en œuvre son plan stratégique et à améliorer l'efficacité et la compétitivité, la Société n'a engagé aucun coût de restructuration pour l'exercice terminé le 30 juin 2015 (exercice terminé le 30 juin 2014 : 342 \$). Les coûts de restructuration payés au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2015 ont totalisé 342 \$ (exercice terminé le 30 juin 2014 : 151 \$).

Les coûts de restructuration constatés pour l'exercice terminé le 30 juin 2014 sont principalement liés à des indemnités de départ.

10. STOCKS

Les stocks sont constitués des éléments suivants :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Pièces de rechange, montant net	11 461	11 805
Fournitures, montant net	21 360	23 521
Autre	1 057	1 097
Total	33 878	36 423

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

10. STOCKS (suite)

Les pièces de rechange incluent principalement les moteurs et les têtes de foreuses. Les pièces de rechange sont comptabilisées en charges au moment où les pièces sont utilisées. Les fournitures incluent principalement les outils à durée de vie limitée, les tiges de forage, les marteaux, les câbles et les boîtiers de forage. Les fournitures sont comptabilisées en charges au moment de leur utilisation.

Le coût des stocks, qui a été passé en charges et qui est inclus dans le coût des produits tirés de contrats, a été comptabilisé comme suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
	20 260	15 568

Au cours de l'exercice, un montant de 295 \$ (2014 : néant) à titre de réduction de valeur des stocks a été constaté en raison d'une valeur nette de réalisation inférieure au coût.

Les facilités de crédit de la Société sont en partie garanties par une sûreté générale sur la totalité des stocks.

11. PLACEMENTS

Les variations concernant les placements sont les suivantes :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Investissements dans des sociétés ouvertes, au début de l'exercice	300	-
Acquisitions de placements	135	116
Cessions de placements	(11)	-
Conversion de créances clients	-	184
Investissements dans des sociétés ouvertes, à la fin de l'exercice	424	300

La Société détient des actions ordinaires de sociétés ouvertes. Ces actions sont classées comme disponibles à la vente et sont comptabilisées à la juste valeur reflétant leur prix par action coté sur le marché à la date de clôture. Au 30 juin 2015, les placements sont comptabilisés au coût d'origine de 424 \$ (300 \$ au 30 juin 2014). Au 30 juin 2015, la juste valeur de ces placements se rapproche de leur coût d'origine.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations concernant les immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2014	512	9 788	62 813	14 246	2 738	90 097
Acquisitions	-	13	2 966	875	178	4 032
Cessions	-	-	(577)	(1 066)	(26)	(1 669)
Radiation	-	-	(697)	-	-	(697)
Effet des variations des taux de change	-	-	138	31	1	170
Solde au 30 juin 2015	512	9 801	64 643	14 086	2 891	91 933

Amortissement cumulé

Solde au 1 ^{er} juillet 2014	-	1 874	32 967	7 794	1 422	44 057
Amortissement	-	556	7 096	1 722	495	9 869
Cessions	-	-	(614)	(725)	(23)	(1 362)
Radiation	-	-	(480)	-	-	(480)
Effet des variations des taux de change	-	-	130	14	-	144
Solde au 30 juin 2015	-	2 430	39 099	8 805	1 894	52 228

	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2013	512	9 847	61 836	15 227	3 168	90 590
Acquisitions	-	14	2 433	503	152	3 102
Cessions	-	(73)	(1 476)	(1 490)	(580)	(3 619)
Effet des variations des taux de change	-	-	20	6	(2)	24
Solde au 30 juin 2014	512	9 788	62 813	14 246	2 738	90 097

Amortissement cumulé

Solde au 1 ^{er} juillet 2013	-	1 329	26 759	7 209	1 564	36 861
Amortissement	-	572	7 553	1 906	435	10 466
Cessions	-	(27)	(1 373)	(1 307)	(578)	(3 285)
Effet des variations des taux de change	-	-	28	(14)	1	15
Solde au 30 juin 2014	-	1 874	32 967	7 794	1 422	44 057

Valeur comptable nette :

Au 30 juin 2014	512	7 914	29 846	6 452	1 316	46 040
Au 30 juin 2015	512	7 371	25 544	5 281	997	39 705

La perte sur cession d'immobilisations corporelles totalisant 12 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2015 (un gain de 21 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2014) est incluse dans le coût des produits tirés de contrats. La radiation d'immobilisations corporelles pour l'exercice terminé le 30 juin 2015 pour un montant de 217 \$ (néant en 2014) est incluse dans le coût des produits tirés de contrats. Aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

13. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations du solde des immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Développement de technologies de forage	Coût	Amortissement cumulé	Total
	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2013	2 912	(1 164)	1 748
Amortissement	-	(582)	(582)
Solde au 30 juin 2014	2 912	(1 746)	1 166
Amortissement	-	(583)	(583)
Solde au 30 juin 2015	2 912	(2 329)	583

Valeur comptable nette :

Au 30 juin 2014	1 166
Au 30 juin 2015	583

Aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014.

14. DETTE À LONG TERME

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Emprunt autorisé d'un montant maximal de 25 millions de dollars (30 millions de dollars avant le 19 décembre 2014), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,5 %, taux effectif de 3,35 % au 30 juin 2015, échéant en décembre 2017, garanti par une hypothèque de premier rang sur l'universalité des biens présents et futurs (a) (b)	7 448	8 482
Emprunts, portant intérêt à des taux variant de 0 % à 1,5 %, remboursables par versements mensuels de 26 \$, échus en septembre 2014	-	65
	7 448	8 547
Tranche à court terme	-	(8 547)
	7 448	-

(a) Le taux varie en fonction du calcul trimestriel d'un ratio financier et peut correspondre au taux préférentiel majoré d'un pourcentage variant entre 0,5 % et 2,25 % (0,5 % et 2,0 % avant le 19 décembre 2014).

(b) Un montant non amorti de 152 \$ (18 \$ au 30 juin 2014) correspondant à des frais financiers a été présenté en réduction de la dette à long terme. Ce montant est amorti dans le résultat sur la durée de la dette, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Selon les modalités de la dette à long terme, la Société doit respecter certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers minimaux (voir la note 15). Au 30 juin 2015, la Société satisfait les conditions de ses clauses restrictives (au 30 juin 2014, la Société était en situation de défaut quant à certaines de ses clauses restrictives de nature financière).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Au 30 juin 2015, le taux préférentiel était de 2,85 % (3 % au 30 juin 2014).

Les versements de capital requis au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

	\$
2016	-
2017	-
2018	7 600

15. GESTION DU CAPITAL

La Société inclut, dans la définition de son capital, les capitaux propres, la dette à long terme et le découvert bancaire, déduction faite de l'encaisse.

La structure du capital est composée de ce qui suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Dettes à long terme	7 448	8 547
Capital-actions	54 411	54 411
Réserve - Instrument de capitaux propres	1 458	5 133
Résultats non distribués	21 750	25 025
Encaisse	(396)	(335)
	84 671	92 781

Par la gestion de sa structure du capital, la Société vise à maintenir une flexibilité financière en vue de i) préserver son accès aux marchés financiers; ii) respecter ses obligations financières et iii) financer la croissance interne et les acquisitions potentielles. Pour gérer sa structure du capital, la Société pourrait ajuster ses dépenses, émettre de nouvelles actions, émettre de nouveaux titres de créance ou rembourser des dettes existantes.

Selon les modalités de certaines ententes de financement, la Société doit satisfaire à certaines clauses restrictives de nature financière, telles que le respect d'un certain niveau quant au ratio de la dette de premier rang sur le résultat avant impôt sur le résultat, intérêts et amortissements, au ratio de la dette de premier rang sur la capitalisation et au ratio de couverture des charges fixes. Ces ententes limitent aussi, entre autres, la capacité de la Société à contracter de nouveaux emprunts, à grever ses biens de charges, à s'engager dans des fusions ou des acquisitions et à verser des dividendes ou d'autres paiements. Au 30 juin 2015, tel que mentionné à la note 14, la Société est en conformité avec ses clauses restrictives (au 30 juin 2014, la Société n'était pas en conformité avec certaines des clauses restrictives de nature financière qui lui sont imposées par son entente de financement).

Dans le but de faciliter la gestion de ses besoins de trésorerie, la Société prépare des budgets annuels qui sont mis à jour, si nécessaire, en fonction de divers facteurs.

Les objectifs de la Société concernant la gestion de son capital demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

16. CAPITAL-ACTIONS

Un nombre illimité d'actions ordinaires et privilégiées est autorisé :

Actions ordinaires, avec droit de participation et droit de vote, sans valeur nominale

Les droits, privilèges, restrictions et conditions liés aux actions privilégiées doivent être adoptés par une résolution du conseil d'administration de la Société avant l'émission.

	30 juin 2015		30 juin 2014	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde au début de l'exercice	33 276 519	54 411	33 276 519	54 411
Actions émises	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	33 276 519	54 411	33 276 519	54 411

Perte par action

La perte diluée par action ordinaire a été calculée en divisant la perte nette par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation selon la méthode du rachat d'actions. Les options sur actions ne sont pas incluses dans le calcul de la perte diluée par action, car leur inclusion serait antidilutive.

	30 juin 2015	30 juin 2014
Perte par action de base		
Perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires ordinaires	(7 387) \$	(6 302) \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	33 276 519	33 276 519
Perte par action de base	(0,22) \$	(0,19) \$

	30 juin 2015	30 juin 2014
Perte diluée par action		
Perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires	(7 387) \$	(6 302) \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	33 276 519	33 276 519
Ajustement du nombre moyen d'actions ordinaires - options sur actions	-	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	33 276 519	33 276 519
Perte diluée par action	(0,22) \$	(0,19) \$

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Régime d'options sur actions de 2007

En janvier 2007, le conseil d'administration a adopté un régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres (le « Régime d'options sur actions de 2007 ») dont l'objectif est de conserver, de motiver et de récompenser les administrateurs, les membres de la direction, les salariés et les conseillers qualifiés de la Société.

En juin 2008, les modalités d'acquisition des droits et d'échéance des options en cours ont été modifiées. Les droits sur les options deviendront maintenant acquis 31 jours après la date de clôture du PAPE, à un taux de 50 %, et lors de chacun des premier et deuxième anniversaires de la date de clôture du PAPE, à un taux de 25 %. Les options expireront 10 ans après la date d'attribution.

Régime d'options sur actions de 2008

Également, le 26 juin 2008, la Société a établi un nouveau régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres (le « Régime d'options sur actions de 2008 »), qui vise à contribuer à attirer, à conserver et à motiver les membres de la direction, les salariés, les administrateurs et les conseillers de la Société. Le nouveau régime d'options sur actions a été établi conformément aux politiques de la Bourse de Toronto sur les arrangements de rémunération fondée sur des titres de sociétés inscrites. Les personnes admissibles à l'attribution d'options selon le nouveau régime comprennent les administrateurs, les membres de la direction ou les salariés d'Orbit Garant, d'une filiale, d'une société contrôlée par l'une de ces personnes ou par une fiducie familiale dont au moins un des fiduciaires est l'une de ces personnes, et dont la totalité des bénéficiaires sont ces personnes, leurs époux ou leurs enfants.

Le nombre total d'actions ordinaires propres pouvant être émises lors de l'exercice d'options dans le cadre du Régime d'options sur actions de 2008 ne pourra excéder 10 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation (pour plus de précision, cette limite exclut les options en cours en vertu du Régime d'options sur actions de 2007). Le nombre d'actions ordinaires pouvant être réservées aux fins d'émission conformément aux options attribuées dans le cadre du nouveau régime d'options, ainsi que d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes de tout autre régime concernant le personnel de la Société ou d'options pour services rendus attribuées par la Société ne pourra, pour une même personne, excéder 5 % du nombre total des actions ordinaires alors émises et en circulation.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération, le conseil d'administration administre le Régime d'options sur actions de 2008 et détermine, notamment, les titulaires d'options, les périodes d'acquisition de droits, le prix d'exercice et les autres caractéristiques des options, dans chaque cas conformément au Régime d'options sur actions de 2008, aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux règles de la Bourse de Toronto. Sauf si le conseil d'administration en décide autrement, les droits sur les options deviennent acquis à raison de 20 % par année à compter de 12 mois après la date d'attribution et expirent au plus tard 7 ans après la date de l'attribution. Les options font l'objet d'une renonciation lorsque le détenteur de l'option cesse d'être un administrateur, un membre de la direction ou un salarié de la Société. Le prix d'exercice d'une option ne peut être inférieur à la juste valeur de marché des actions ordinaires au moment de l'attribution de l'option (soit le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le dernier jour de séance suivant le jour où des opérations sur les actions ordinaires ont eu lieu, ou la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur au cours des cinq derniers jours de séance précédant l'attribution, si aucune opération n'est survenue au cours de cette période).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Toutes les options sur actions en cours sont attribuées à des administrateurs, à des membres de la direction et à des employés. Les options sur actions en cours se détaillent comme suit :

	30 juin 2015		30 juin 2014	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En cours au début de l'exercice	3 763 500	2,72	3 173 000	3,08
Attribuées au cours de l'exercice	75 000	1,35	682 500	1,02
Annulées au cours de l'exercice	(1 612 000)	4,55	(92 000)	2,71
En cours à la fin de l'exercice	2 226 500	1,35	3 763 500	2,72
Exerçables à la fin de l'exercice	1 381 000	1,27	2 342 000	2,85

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions en cours au 30 juin 2015 :

Prix d'exercice	En cours au 30 juin 2015	Durée de vie moyenne restante (années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Exerçables au 30 juin 2015	Prix d'exercice moyen pondéré
\$			\$		\$
1,00 - 1,50	1 720 500	3,18	1,03	1 155 500	1,02
2,00 - 2,50	467 500	4,38	2,28	187 000	2,28
4,00	38 500	3,30	4,00	38 500	4,00
	2 226 500			1 381 000	

La Société a calculé le montant de la juste valeur des options attribuées selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Le tableau suivant présente le calcul de la juste valeur des options à la date d'attribution et les hypothèses moyennes pondérées :

	Attribuées en décembre 2014	Attribuées en novembre 2013
Taux d'intérêt sans risque	1,32 %	1,53 %
Durée de vie prévue (années)	5	5
Volatilité attendue (fondée sur la volatilité historique)	59,94 %	63,31 %
Rendement attendu	0 %	0 %
Juste valeur des options attribuées	0,69 \$	0,55 \$

Pour les exercices mentionnés ci-dessous, les charges liées à la rémunération fondée sur des actions des employés et des administrateurs ont été enregistrées et présentées dans les frais généraux et administratifs comme suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Charges liées à la rémunération fondée sur des actions	437	653

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

17. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat recouvré se présente comme suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Impôt exigible		
Exercice considéré	(1 060)	(1 157)
Ajustements relatifs à l'exercice antérieur	40	(80)
	(1 020)	(1 237)
Impôt différé		
Exercice considéré	(865)	(1 225)
Incidence d'une modification du taux d'imposition des sociétés	(19)	(43)
	(884)	(1 268)
	(1 904)	(2 505)

Les taux d'imposition prescrits par les lois applicables s'établissent à 26,63 % en 2015 et à 26,75 % en 2014.

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Perte avant impôt sur le résultat	(9 291)	(8 807)
Taux d'imposition prévus par la loi	26,63%	26,75%
Impôt sur le résultat recouvré selon les taux d'imposition prévus par la loi	(2 474)	(2 356)
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat découlant des éléments suivants :		
Charges non déductibles et autres	179	54
Charge non déductible liée à la rémunération fondée sur des actions	116	175
Renversement non déductible de contreparties conditionnelles	(40)	(270)
Incidence d'une modification du taux d'imposition des sociétés	(19)	(43)
Ajustements liés à l'exercice précédent	40	(80)
Variation de la juste valeur des contreparties conditionnelles	1	15
Provision pour impôts non comptabilisés	293	-
Total de l'impôt sur le résultat recouvré	(1 904)	(2 505)

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

17. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

L'impôt différé est calculé d'après l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et se présente comme suit aux dates indiquées :

	1 ^{er} juillet 2014	Constaté à l'état du résultat	Autres	30 juin 2015
	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé :				
Pertes reportées en avant	2 473	630	-	3 103
Total des actifs d'impôt différé	2 473	630	-	3 103
Passifs d'impôt différé :				
Immobilisations corporelles	2 289	(433)	-	1 856
Immobilisations incorporelles	252	(114)	(17)	121
Total des passifs d'impôt différé	2 541	(547)	(17)	1 977
Moins : provision pour impôts non comptabilisés	-	(293)	-	(293)
Passifs (actifs) d'impôt différé, montant net	68	(884)	(17)	(833)

	1 ^{er} juillet 2013	Constaté à l'état du résultat	Autres	30 juin 2014
	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé :				
Pertes reportées en avant	1 249	1 224	-	2 473
Total des actifs d'impôt différé	1 249	1 224	-	2 473
Passifs d'impôt différé :				
Immobilisations corporelles	2 176	113	-	2 289
Immobilisations incorporelles	431	(157)	(22)	252
Total des passifs d'impôt différé	2 607	(44)	(22)	2 541
Passifs (actifs) d'impôt différé, montant net	1 358	(1 268)	(22)	68

18. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Débiteurs	(3 350)	2 433
Stocks	2 545	2 328
Charges payées d'avance	(132)	(261)
Créditeurs et charges à payer	2 675	(149)
	1 738	4 351

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

19. ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée en vertu de contrats de location simple échéant en 2019 à verser une somme de 139 \$ pour la location de véhicules. La Société s'est aussi engagée en vertu de contrats de location de locaux échéant en 2021 à verser des loyers minimaux de 1 177 \$. Aucun des contrats de location simple ne comprend d'options de renouvellement ou d'achat, de clause d'indexation ou de restrictions. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats de location pour les cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2016	384
2017	295
2018	217
2019	183
2020	167
Exercices ultérieurs	70

Les paiements au titre de la location comptabilisés comme charges au cours de l'exercice totalisent 1 175 \$ (907 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2014). Ce montant représente les paiements minimaux au titre de la location. Aucun paiement de sous-location ou de loyer conditionnel n'a été versé ou reçu. Aucun revenu de sous-location n'est attendu puisque tous les actifs détenus en vertu de contrats de location sont à l'usage exclusif de la Société.

20. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société est liée à Dynamitage Castonguay Ltd., dont les propriétaires sont des administrateurs de la Société.

Au cours de l'exercice, la Société a conclu les transactions suivantes avec cette société liée :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Ventes	84	345
Achats	21	13

Au 30 juin 2015, les débiteurs incluent un solde de néant (77 \$ au 30 juin 2014) résultant de ces transactions.

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

21. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération comptabilisée au titre de la rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs se détaille comme suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Salaires et honoraires	1 023	1 059
Rémunération fondée sur des actions	52	281
	1 075	1 340

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

22. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à plusieurs risques relativement à ses actifs et passifs financiers. Il n'y a pas eu de changement important concernant l'exposition de la Société aux risques liés aux instruments financiers, les objectifs, politiques et processus pour gérer ces risques ou les méthodes utilisées pour les mesurer, par rapport aux exercices précédents, sauf pour ce qui est mentionné dans cette note.

Risque de change

La Société effectue une partie de ses activités en dollars américains et en pesos chiliens. Par conséquent, elle est exposée au risque associé aux fluctuations des taux de change. La Société ne gère pas activement ce risque. Au 30 juin 2015, la Société disposait d'une trésorerie en dollars américains d'un montant de 244 \$ (726 \$ au 30 juin 2014) et avait des débiteurs en dollars américains d'un montant de 250 \$ (174 \$ au 30 juin 2014). La Société disposait d'une trésorerie en pesos chiliens d'un montant de 43 635 125 (néant au 30 juin 2014) et avait des débiteurs en pesos chiliens d'un montant de 244 153 954 (néant au 30 juin 2014).

Au 30 juin 2015, la Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change en dollars américains aurait causé une augmentation ou une diminution correspondante du résultat net et du résultat global d'environ 44 \$ (37 \$ au 30 juin 2014) et qu'une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change en pesos chiliens aurait causé une augmentation ou une diminution correspondante du résultat net et du résultat global d'environ 20 \$ (néant au 30 juin 2014).

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances éventuelles. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses débiteurs au moyen du programme d'assurance d'Exportation et développement Canada (« EDC »). Ce programme d'assurance permet d'obtenir, à certaines conditions, une couverture d'assurance pouvant atteindre un montant équivalant à 90 % des débiteurs. Au 30 juin 2015, le montant de la couverture d'assurance d'EDC représente approximativement néant % des débiteurs (5 % au 30 juin 2014). En raison de la réduction de la demande de forage au niveau international, la Société ne remplissait plus les exigences requises par EDC. Par conséquent, à partir du 1er mai 2014, la couverture d'assurance a cessé. Considérant les primes payées et les réclamations faites au cours des dernières années, la Société a évalué que ce changement aura peu d'incidence sur ses résultats financiers.

La valeur comptable des débiteurs tient compte de la provision pour créances douteuses, laquelle est estimée selon l'analyse chronologique des débiteurs, les résultats antérieurs, les risques spécifiques associés au client et d'autres informations pertinentes. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers.

La provision pour créances douteuses est établie selon les meilleures estimations de la Société quant à la récupération de soldes dont le recouvrement est incertain. Une incertitude à l'égard du recouvrement peut découler de divers indicateurs, par exemple une détérioration de la situation du crédit d'un client donné ou un retard dans le recouvrement lorsque l'ancienneté des créances excède les conditions normales de paiement. La direction passe régulièrement en revue les débiteurs et évalue le caractère suffisant de la provision pour créances douteuses.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

22. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 126	1 239
Variation de la provision, excluant les radiations et les sommes recouvrées	422	284
Radiation de débiteurs	(101)	(193)
Sommes recouvrées	(437)	(204)
Solde à la fin de l'exercice	1 010	1 126

Au 30 juin 2015, 42 % (45 % au 30 juin 2014) des créances clients étaient classées comme étant des débiteurs courants et 5 % des débiteurs avaient subi une baisse de valeur (7 % au 30 juin 2014).

Un client important représentait 25 % des créances clients au 30 juin 2015 (un client important représentait 12 % de ces débiteurs au 30 juin 2014).

Un client important représentait 21 % des produits tirés de contrats pour l'exercice terminé le 30 juin 2015 (deux clients importants représentaient 30 % de ces produits pour l'exercice terminé le 30 juin 2014).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties concernées sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées.

La Société n'a pas d'instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 juin 2015, la Société estimait qu'une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution correspondante annuelle du résultat net d'environ 56 \$ (63 \$ au 30 juin 2014).

Risque du marché des actions

Le risque du marché des actions s'entend de l'effet défavorable potentiel que peuvent avoir les variations des cours des titres individuels ou les variations générales d'un marché boursier sur les résultats de la Société. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés boursiers et les variations des titres individuels, et détermine les mesures appropriées à prendre dans les circonstances.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des placements est équivalente à leur coût initial.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable, car elle porte intérêt à un taux variable et elle comporte des conditions de financement semblables à celles que la Société pourrait obtenir actuellement. La juste valeur des contreparties conditionnelles a été déterminée selon une valeur actualisée.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

22. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Hiérarchie des justes valeurs

La méthodologie utilisée pour évaluer les instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur est déterminée en fonction de la hiérarchie suivante :

Niveau	Base de détermination de la juste valeur
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
Niveau 2	Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif ;
Niveau 3	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables sur le marché.

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données de marché observables chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans la mesure de la juste valeur.

Au 30 juin 2014, les contreparties conditionnelles sont classées en tant qu'instruments financiers de niveau 3, car leur juste valeur a été déterminée en utilisant une valeur actualisée basée sur des taux variant entre 6,5 % et 12 %. Il n'y a pas de données observables sur un marché pour ces instruments financiers. Les placements sont classés en tant qu'instruments financiers de niveau 2, car leur juste valeur peut être déterminée en fonction de données autres que des prix cotés sur des marchés actifs.

Le tableau suivant présente la variation des contreparties conditionnelles :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	146	1 096
Renversement de contreparties conditionnelles (note 2)	(150)	(1 006)
Variation de la juste valeur des contreparties conditionnelles	4	56
Solde à la fin de l'exercice	-	146

Il n'y a eu aucun transfert de montants entre les instruments financiers de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3 pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

22. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société provient de sa gestion du fonds de roulement, des charges financières et des paiements en capital sur ses instruments de créances. Il s'agit du risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières au moment de leur échéance.

La Société gère le risque de liquidité en maintenant des réserves adéquates, des facilités bancaires et des réserves de facilités d'emprunt, en surveillant de façon constante les flux de trésorerie réels et prévisionnels et en faisant correspondre le profil des échéances de ses actifs et de ses passifs financiers. Dans la note 15, la Société détaille les facilités non utilisées, mais qui sont à sa disposition afin de réduire davantage son risque de liquidité.

	Au 30 juin 2015			
	Total	0 à 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	12 298	12 298	-	-
Dette à long terme (capital seulement)	7 600	-	7 600	-
	19 898	12 298	7 600	-

	Au 30 juin 2014			
	Total	0 à 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	9 623	9 623	-	-
Contreparties conditionnelles	150	150	-	-
Dette à long terme (capital seulement)	8 565	8 565	-	-
	18 338	18 338	-	-

23. INFORMATION SECTORIELLE

La Société est divisée en deux zones géographiques : Canada et International (États-Unis, Amérique centrale, Amérique du Sud et Afrique de l'Ouest). Les éléments de résultat et de la situation financière sont répartis entre les secteurs, selon la destination des contrats ou des résultats. Les données par zone géographique suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés. Les transferts entre secteurs sont réalisés aux prix du marché.

Les secteurs opérationnels sont présentés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour la production du rapport interne remis au principal décideur opérationnel, qui s'occupe d'allouer les ressources et d'évaluer la performance des secteurs opérationnels. Le principal décideur opérationnel est considéré comme étant le président et chef de la direction, et ce dernier évalue la performance des deux secteurs à partir des produits des activités ordinaires provenant des clients externes, de la marge brute et du résultat net.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

23. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Le tableau suivant présente les données relatives à chacun des secteurs isolables de la Société :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Produits tirés de contrats		
Canada	76 083	68 232
International	2 881	3 317
	78 964	71 549
Marge brute		
Canada	6 533	4 699
International	(3 318)	(945)
	3 215	3 754
Frais généraux de la Société	11 915	11 716
Charges financières	591	845
Impôt sur le résultat recouvré	(1 904)	(2 505)
	10 602	10 056
Perte nette	(7 387)	(6 302)
Amortissements		
Canada	7 738	8 405
International	1 082	1 053
Immobilisations non attribuées et actifs communs	1 632	1 590
	10 452	11 048
	Au 30 juin 2015	Au 30 juin 2014
Actifs identifiables	\$	\$
Canada	82 402	93 263
International	14 963	9 690
	97 365	102 953
Immobilisations corporelles		
Canada	35 999	43 184
International	3 706	2 856
	39 705	46 040